

La culture de la vigne qui, par une circonstance singulière, est la première-née des cultures tentées par les premiers colons français qui accompagnaient Champlain, et tentée avec succès à Québec, comme le dit le grand fondateur, la culture de la vigne, n'a reçu de l'Etat que l'encouragement d'une remise d'impôts en faveur de "l'Association des Vignerons Canadiens ;" mais elle me semble avoir toujours joui des sympathies de ce Département ; et les nouvelles reçues de Paris pendant l'exposition, et confirmées depuis, établissent de façon à n'en plus pouvoir douter que le Canada peut produire d'excellent vin. Du vin produit du vignoble de *Clair House*, dans le Haut-Canada, sous les soins intelligents de M. de Courtenay, a pu faire un long voyage en chemin de fer pendant les rigueurs de l'hiver, traverser l'Océan, passer l'époque des chaleurs de Paris dans le palais de l'exposition et conserver intactes sa limpidité et ses autres qualités.

M. de Courtenay, qu'on peut dire avoir créé cette culture et cette industrie, si jamais, comme il y a lieu de l'espérer, elle vient à se vulgariser en Canada, avait aussi, précédemment produit d'excellent vin avec les raisins de quelques ceps de vigne cultivés comme expérience dans le voisinage de Québec.

Les Chambres des arts et manufactures du Haut et du Bas-Canada, avec lesquelles, à l'instar des chambres d'agriculture, le Département avait des rapports intimes, ayant aussi été réunis aux gouvernements locaux, il résulte que le compte rendu de leurs opérations ne peut, à l'égal des rapports précédents, former un appendice au rapport du Département de l'Agriculture.

Je puis en dire tout de suite autant de cette branche du Département qui avait trait aux chemins de colonisation du Bas-Canada qui a dû naturellement être remise au gouvernement de Québec, investi de la propriété et du contrôle des terres publiques situées dans les limites de son territoire. Cette section du Département de l'Agriculture ne se composait, au reste, que d'un personnel de deux employés et était, par la loi, susceptible de tomber sous le contrôle d'un autre ministre que le ministre de l'agriculture.

Mon prédécesseur, M. McGee, n'a pas cru devoir, avant de laisser la direction du Département, et je suis convaincu qu'il a eu raison, recueillir les comptes-rendus des transactions des six premiers mois de l'année 1867, pour les attacher au présent rapport ; il eut en effet été sans intérêt d'insérer ici, soit comme récapitulation, soit sous forme d'appendice, les chiffres se rattachant à des opérations et des travaux seulement commencés.

Une partie des travaux considérables qu'a nécessité la part prise par la ci-devant province du Canada à l'Exposition de Paris appartient à la période de 1867, à laquelle a trait le présent rapport ; mais, ici encore, il s'agit d'une entreprise en cours d'exécution au premier de juillet, dont il sera rendu compte plus tard ; mais qu'il ne conviendrait pas de traiter ici : c'est une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qu'entretenait mon prédécesseur et que je partage, ainsi que je viens de le dire, que l'année administrative doit couvrir toute la période des douze mois du calendrier, et ne saurait être pour ce Département convenablement constituée autrement.